



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 132462

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur les conséquences de l'application aux femmes fonctionnaires du décret n° 2011-601 du 27 mai 2011 relatif aux majorations de durée d'assurance (MDA) pour enfants des assurés sociaux du régime général, du régime agricole et des régimes de retraite des artisans, commerçants, professions libérales, avocats et ministres des cultes et membres des congrégations et collectivités religieuses. Elle lui demande de lui préciser dans quelle mesure ce texte peut effectivement diminuer les droits aux MDA des femmes qui, après avoir exercé une profession dans le secteur privé, sont devenues fonctionnaires et relèvent de différents régimes de retraite. Dans une telle hypothèse, elle souhaiterait connaître les mesures qui pourraient être prises pour ne pas aggraver davantage les risques de précarité d'un grand nombre de ces femmes quand elles cesseront leur activité.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132462

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3225

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)